



Sainte-Cécile-de-Milton POLITIQUE DE CAMP DE JOUR



Adopté le : 9 juillet 2018

Résolution # : 2018-07-171



Table des matières

Objectif général	3
Principes de base	3
Tarification familiale régulière.....	3
Préinscription – tarification	4
Date limite pour inscription.....	4
Articles promotionnels	4
Service de garde	4
Service de garde – pénalité	4
Remboursement.....	4
Mode de paiement	5



Politique du camp de jour

Objectif général

Pour donner suite à la mise en place de sa Politique familiale, le camp de jour de Sainte-Cécile est organisé par la Municipalité via son service de Loisirs, Culture et Vie communautaire. Le camp de jour offre une panoplie d'activités éducatives et divertissantes sous la supervision de monitrices et de moniteurs certifiés DAFA, et ce, dans un cadre des plus sécuritaire.

Une politique de tarification réduite est appliquée au camp de jour dans le but de favoriser l'accessibilité à toutes les familles miltonnaises souhaitant se prévaloir du service. La Municipalité est désireuse d'offrir un camp de jour diversifié, de qualité supérieure, à faible coût afin d'encourager toutes les familles à y participer.

Principes de base

Par la réalisation du camp de jour, la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton veut :

- a) Offrir aux familles miltonnaises un camp de jour pour les jeunes de la maternelle complétée à la 6^e année (5 à 12 ans).
- b) Promouvoir et reconnaître l'importance de saines habitudes de vie et de l'activité physique.
- c) Offrir le service de camp de jour à des tarifs compétitifs afin de favoriser l'accessibilité au plus grand nombre de participants.
- d) Contribuer financièrement aux frais exigés en appliquant une tarification familiale.
- e) Valoriser la collaboration scolaire et municipale par l'utilisation des installations et des équipements.

Tarification familiale régulière

Lors d'une inscription familiale, le tarif du premier enfant est au prix régulier, le deuxième enfant aura un rabais de 15 % et pour les enfants subséquents le rabais grimpera à 30 % sur les frais de camp de jour.

Les taxes applicables sont incluses dans le prix.

Les rabais ne s'appliquent pas sur l'achat d'articles promotionnels comme les t-shirts, sur le service de garde ainsi que sur les inscriptions à la semaine.



Préinscription – tarification

Chaque famille qui préinscrit un enfant et plus bénéficiera d'un rabais de **25,00\$** pour chaque enfant. *Ce rabais s'applique seulement à la préinscription.*

Date limite pour inscription

Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.

Articles promotionnels

Les articles promotionnels, tels les t-shirts sont obligatoires pour les sorties et vendus au prix coûtant.

Service de garde

Le service de garde est admissible seulement aux enfants qui sont inscrits au camp de jour.

Les participants doivent être inscrits à l'avance au service de garde, sous peine de se voir refuser l'accès si l'inscription est effectuée le jour même et que le ratio d'enfants/moniteurs est atteint.

Des forfaits de services de garde sont vendus à la semaine ou pour l'été complet. Les périodes de services de garde non utilisés ne sont pas remboursables. Par contre, les périodes pourront être utilisées l'été suivant jusqu'à épuisement de ces dernières.

Service de garde – pénalité

Le service de garde est ouvert tous les jours de la semaine de 7 h à 8 h 30 et de 16h30 à 18 h. Les parents qui viendront chercher leurs enfants après l'heure prévue auront les frais de pénalités suivants :

- a) 1^{er} retard : aucune pénalité si moins de 15 minutes après 15 minutes: 5,00 \$
- b) 2^e retard et suivants : de 1 à 15 minutes de retard : 5,00 \$ de 16 à 30 minutes de retard : 10,00 \$

De plus, les participants qui arriveront au camp de jour avant 8 h 30 ou qui quitteront après 16 h 30 se verront facturés à la fin du camp de jour pour la ou les périodes utilisées.

Remboursement

Les inscriptions sont non remboursables sauf pour des raisons médicales avec présentation d'un certificat médical ou pour déménagement avec preuve à l'appui.



Sainte-Cécile-de-Milton

En cas d'annulation de l'inscription dans les deux semaines précédant le début du camp de jour, des frais d'annulation de 50,00 \$ plus les taxes applicables, vous seront facturés.

En cas d'annulation après le début du camp, des frais de 50,00 \$ plus les taxes applicables vous seront facturées ainsi que le temps d'utilisation du service.

Les frais de camps seront remboursés uniquement en cas de maladie, en proportion du temps non couru et sur production d'un certificat médical.

Il n'y aura aucun remboursement si l'enfant ne se présente pas au camp ou s'il quitte pour toute autre raison.

Mode de paiement

Les paiements sont reçus en argent comptant ou par chèque libellé à l'ordre de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton en date limite de la préinscription ou de l'inscription.

De plus, il est possible de faire 3 versements égaux, le premier en date du 20 avril, le deuxième en date du 20 mai et le troisième en date du 20 juin. Nonobstant ce qui précède, le montant total doit être acquitté avant la date de début du camp de jour.

Des frais de 50,00 \$ seront facturés pour tout chèque sans provision.

Le camp de jour Sainte-Cécile accepte les résidents des municipalités avoisinantes. Cependant, les résidents de Sainte-Cécile-de-Milton ont la priorité des places disponibles.

De plus, le camp de jour Sainte-Cécile offre ses services à temps pleins ou à la semaine, seulement. L'utilisation du camp à temps partiel (2 à 3 jours par semaine) n'est pas permise. Sauf si la personne responsable du camp évalue dans un dernier temps qu'il est possible d'insérer l'enfant dans un groupe en respectant ses ratios. Cette option ne vous assure en aucun temps une place au camp de jour pour l'été en cours.